



LA CADIÈRE D'AZUR

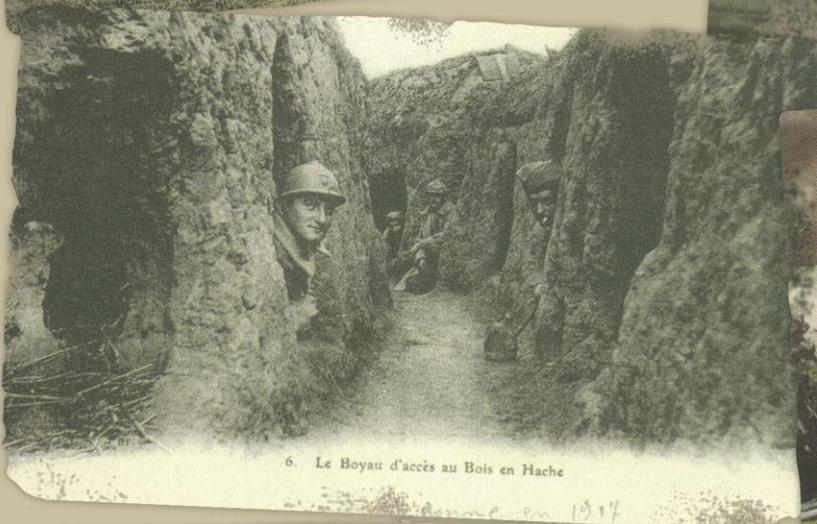
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

DÉCEMBRE 2014

Consultable sur le site www.lacadieredazur.fr



Villes et Villages
Fleuris



Il y a 100 ans... "1914"
Cartes envoyées du front
et prêtées par les familles

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

1^{ER} JANVIER - FEU D'ARTIFICE



Édito

Mes chers concitoyens,

Quand une année s'achève pour vous dans votre vie familiale, pour notre gestion de la commune, même si le bilan laisse des satisfactions, l'on se projette déjà sur la suivante avec la volonté de tout faire pour la réussir.

Sans sollicitations fiscales supplémentaires, l'équipe municipale en place s'est efforcée de vous apporter les meilleurs services et a poursuivi la réalisation des équipements nécessaires au bon fonctionnement de notre collectivité.

En ce moment où je m'adresse à vous, quatre préoccupations majeures connues, voire récurrentes, restent à l'ordre du jour, PPRIF, PLU, LOGEMENTS SOCIAUX, RYTHMES SCOLAIRES.

Opposable depuis avril 2014, **le plan de prévention des risques feux de forêts** contre lequel nous avons déposé un recours nous contraint toujours à investir, exemple les travaux sur le chemin de Marenc et des Costes.

Le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision, exige une large concertation, le concours de plusieurs bureaux d'études afin de préparer **le document qui sera soumis à vos avis**.

L'obligation qui nous est faite de construire à terme **plus de 600 logements sociaux** est de nature à déséquilibrer gravement notre budget et à focaliser le ressentiment des éventuels riverains...

Le dilemme est le suivant, à ne pas occulter : comment concilier la protection des zones naturelles qui constituent la majeure partie de notre territoire et le classement en zone urbaine de nouveaux espaces nous permettant de respecter ce que la loi nous impose ? Comment ne pas s'interroger sur les suites de ces nombreuses constructions : augmentation considérable de la population, nécessité de trouver d'autres terrains pour la création indispensable d'équipements publics, écoles, locaux administratifs, parkings, voirie, réseaux...

Alors que 2015 soit pour vous tous heureuse, porteuse d'espoir, qu'elle nous fasse nous retrouver au soir du 1^{er} JANVIER pour le feu d'artifice que nous avons maintenu.

Une fois encore, il faut rappeler, insister, sur les conséquences de passer outre aux objectifs fixés par la loi : **de très lourdes pénalités qu'il faudra payer par nos impôts !**

La réforme des rythmes scolaires, en vigueur depuis la rentrée 2014, à la satisfaction des enfants, des enseignants et des parents telle que nous l'avons organisée s'accompagne évidemment de lourdes charges financières.

C'est l'illustration d'une pratique toujours plus utilisée par l'Etat : le transfert de ses dépenses aux collectivités territoriales.

Une autre forme de dépenses supplémentaire à prendre en compte, c'est le poids des conséquences liées à l'application des normes et contrôles toujours plus nombreux et onéreux.

La diminution des dotations reçues et l'augmentation des prélèvements déjà constatées depuis quelques années, vont encore s'accroître à l'avenir.

Les efforts demandés aux communes dans le cadre de la réduction de la dette est disproportionnée au regard de leur contribution au déficit de la nation.

Chacun d'entre vous comprendra que la gestion communale sera de plus en plus complexe ; la baisse recherchée de nos dépenses se traduira par des contrecoups négatifs dans notre vie quotidienne car nous devons aussi réduire les investissements et augmenter vraisemblablement notre fiscalité reconnue très raisonnable.

Mes chers concitoyens,

J'ai voulu m'adresser à vous en ne vous cachant rien de la réalité qu'il va falloir assumer et que nous assumerons.

L'année 2015 qui se profile, n'altèrera en rien notre volonté d'agir au mieux de vos intérêts.

Avec les moyens qui seront les nôtres, nous travaillerons inlassablement pour le devenir de notre belle commune.

*René JOURDAN,
Maire de La Cadière d'Azur*



Extraits des principales décisions du Conseil Municipal

Les procès verbaux complets peuvent être consultés sur le site internet www.lacadierdazur.fr

Séance du 26 Juin 2014

Monsieur le Maire indique que suite à la lettre de démission de Monsieur FAVERO, Madame TERRAGNO, suivante sur la liste « Tradition Terroir Modernité » a été appelée.

Madame TERRAGNO ayant confirmé l'acceptation de son mandat est présente à la séance.

VOTE DES COMPTES DE GESTION POUR L'ANNEE 2013

Les comptes de gestion du Cimetière, du service de l'Eau, de la Commune sont **adoptés à l'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire indique que les comptes de la perceptrice sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

CIMETIERE : Présenté par Daniel ARLON, le compte administratif est arrêté en section d'exploitation à un excédent de 5 661,56 euros et en section d'investissement à un excédent de 60 042,94 euros.

SERVICE DE L'EAU : Présenté par Sébastien MARTINEZ, il est arrêté à la somme de +121 593,09 euros en section d'exploitation et - 26 557,38 euros en section d'investissement

COMMUNE : Présenté par Robert DELEDDA, il est arrêté en section de fonctionnement à un excédent de 1 187 813,02 euros et en section d'investissement à un excédent de 596 785,55 euros.

Avant de passer aux votes, le Maire quitte la salle.

COMPTE ADMINISTRATIF DU CIMETIERE :

Adopté à l'UNANIMITÉ.

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU :

Adopté à l'UNANIMITÉ.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

Adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour la confiance témoignée, la Directrice Générale des Services et l'ensemble du personnel du service comptable pour la qualité du travail effectué.

Il remercie également la perceptrice, Madame BLAS qui a pris ses fonctions début 2014 et qui échange des contacts quasi quotidien avec le personnel.

Il s'exprime sur les craintes d'ordre financier pour les années à venir, d'énormes efforts seront demandés aux collectivités.

Il insiste sur la diminution de l'aide de l'Etat avec toujours plus de transfert de charges vers les communes. Pour exemple, au 1er septembre 2014 les services de l'Etat n'instruiront plus les permis de construire. Il indique que l'Association des Maires de France se fait le porte-parole des communes et doit organiser des rencontres avec les ministères concernés.

AFFECTATION DES RESULTATS POUR L'ANNEE 2013

CIMETIERE, SERVICE DE L'EAU, COMMUNE, Les affectations des résultats proposées par Monsieur le Maire sont **adoptées à l'UNANIMITÉ**.

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Le Maire propose de nommer 5 commissions de 8 membres élus à la représentation proportionnelle, sachant qu'avec 29 suffrages exprimés, la liste « Tradition Terroir Modernité » obtient 1 membre.

Après les votes au scrutin secret, les commissions sont composées comme suit :

Composition de la commission communale des FINANCES : Robert DELEDDA, Marc BENOIT, Eliane FEVRIER, Daniel ARLON, Sébastien MARTINEZ, Emilien CHARBONNIER, Karim FERRAND, Olivier BONNET.

Composition de la commission communale de l'URBANISME : Daniel ARLON, Alain PASCAL, Sébastien MARTINEZ, Marc BENOIT, Jeannine JUANICO, Isabelle DULIEUX, Cyril CORTI, Monique LUQUET.

Composition de la commission communale SPORT ET JEUNESSE : Joël POUTET, Renée MERIC, Francine PARIS, Jeannine JUANICO, Sandra CORLETO-QUAGHEBEUR, Karim FERRAND, Cyril CORTI, Fabien SORRENTINO

Composition de la commission communale TRAVAUX ET EMBELLISSEMENTS : Sébastien MARTINEZ, Daniel ARLON, Eliane FEVRIER, Alain PASCAL, Alain BOUTEILLE, Emilien CHARBONNIER, Marie-Charlotte JOURDAN, Tamara TERRAGNO.

Composition de la commission communale CULTURE ET PATRIMOINE : Renée MERIC, Jacqueline GUERIN, Corinne BONIFAY, Christine SERGENT, Louis PORTE, Sandra JANSOULIN-MAGNALDI, Anne-Marie FAUVEL, Marie-Hélène DOSTES

FIXATION DU PRIX DE TICKET DE CANTINE SCOLAIRE

maintien du prix du ticket de cantine à 2,95 euros TTC pour la rentrée prochaine.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

VOTE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ENFANTS DES COMMUNES VOISINES SCOLARISES A LA CADIERE D'AZUR ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Il est rappelé qu'aucune participation n'est demandée entre notre commune et celle du Castellet.

Participation financière de 800 euros.

Adopté à l'UNANIMITÉ.



Suite du Conseil Municipal

ORGANISATION DU CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS. FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Grille de tarification familiale

QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS ET +
QF inférieur à 600 €	4,20 €	4,00 €	3,80 €
QF compris entre 600 et 900 €	6,20 €	6,00 €	5,80 €
QF compris entre 900 et 1 200 €	9,20 €	9,00 €	8,80 €
QF compris entre 1 200 € et 1 600 €	12,70 €	12,50 €	12,30 €
QF compris entre 1 600 € et 1 800 €	17,70 €	17,50 €	17,30 €
QF compris entre 1 800 € et 2 000 €	23,70 €	23,50 €	23,30 €
QF supérieur à 2 000 €	26,20 €	26,00 €	25,80 €

Le coût du repas est intégré dans le prix de la journée.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES NOUVELLES ACTIVITES PERI SCOLAIRES (N.A.P.S.)

Après des réunions avec les enseignants et les parents d'élèves, il a été décidé de mettre en place dès la rentrée 2014 les N.A.P.S. de la façon suivante :

- les lundis, mardis, jeudis, vendredis
en élémentaire de 15 h 30 à 16 h 30,
en maternelle de 15 h 45 à 16 h 30

Avec une participation pour les familles de 0,60 euros la séance. A partir de 16 h 30 jusqu'à 18 h 00 mise en place d'un accueil de loisirs avec une participation financière pour les familles de 1,50 euros par soir.

L'étude du soir restant au même prix soit 1,50 euros par soir.

La garderie du matin de 7 h 30 à 8 h 30 restant gratuite.

Tarifs et organisation adoptés à l'UNANIMITÉ.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES DES ELEVES CADIERENS FREQUENTANT L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA CADIERE D'AZUR

Le Conseil Général l'a passée de 110 à 120€ par élève à compter de la rentrée 2014. La participation communale sera portée de 50 à 60€ par élève habitant la commune et fréquentant l'école primaire. **Adopté à l'UNANIMITÉ.**

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.) POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

En collaboration avec les responsables de la gendarmerie, il a été choisi la mise en place de caméras aux entrées et sorties du village avec un matériel d'enregistrement et la possibilité par la suite de rajouter des caméras sur des points stratégiques.

Demande de financement au F.I.P.D. **Adopté à l'UNANIMITÉ.**

Séance du 25 Septembre 2014

Monsieur le Maire demande d'effectuer une minute de silence en hommage à Monsieur Hervé GOURDEL compatriote assassiné en Algérie par les djihadistes.

VOTE DES DEPENSES AFFERENTES A DES ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2014/2015

Madame SERGENT apporte tout d'abord une modification sur les effectifs. A ce jour 110 élèves sont inscrits à l'école maternelle, et 193 élèves à l'école élémentaire.

En ce qui concerne les rythmes scolaires (N.A.P.S.) de 15 h 30 à 16 h 30, 124 élèves en élémentaire avec 7 intervenants, et 62 élèves en maternelle avec 5 intervenants.

Activités péri-scolaires :

- **Musique :** Proposition de reconduire la même somme que l'an dernier de **11 900 euros** avec 1 classe de moins.
- **Activité sportive :** La piscine a été reconduite par l'équipe pédagogique. **3 500 euros** pour l'école élémentaire.
- **Les déplacements :** Proposition d'octroyer 500 euros au lieu de 475 euros par classe de chaque école, ce qui représente une dépense de **6 000 euros**.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SIVU ASSAINISSEMENT

Pas de vote. Le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU CHEMIN DE MARENC ET DES COSTES DANS LE CADRE DU PPRIF (2^{EME} TRANCHE)

Il s'agit des travaux d'élargissement de voies obligatoires dans le cadre du PPRIF, à réaliser dans les 3 ans.

L'estimation est de **1 352 726 euros H.T.** mais ne comprend ni les études au préalable, ni la maîtrise d'œuvre. lors du bilan définitif, nous serons proches des **2 000 000 d'euros TTC.**

Proposition : solliciter le département pour obtenir une aide financière pour cette 2ème tranche, sachant que nous avons eu 150 000 euros pour la 1ère tranche.

Accord UNANIME pour solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour la 2ème tranche des travaux de mise aux normes du chemin de Marenc et des Costes.



APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE CAUE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A L'IMPLANTATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Après un débat sur différentes solutions à envisager, la convention avec le CAUE pour l'étude de faisabilité relative à l'implantation d'aires de stationnement est **adoptée à l'UNANIMITE**.

SOUSSION DE PROJETS DE RAVALEMENT DE FACADES A DECLARATION PREALABLE DANS CERTAINES ZONES U DU POS EN VERTU DES ARTICLES R 421-2M ET R 421-17-1 E DU CODE DE L'URBANISME

Accord UNANIME pour soumettre les projets de ravalement de façades à déclaration préalable dans certaines zones U du POS en vertu des articles R 421-2 m et r 421-17-1 e du code de l'Urbanisme.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE VINCENT NEGREL

Le Conseil Général a été à la fois maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour l'aménagement de l'Avenue Vincent Négre. Lors de cet aménagement, les lignes ont été enfouies, les réseaux souterrains repris et l'éclairage public rénové. Les travaux se sont élevés à **275 875,40 euros** avec une subvention d'équipement de la commune de **162 731,20 euros** à amortir sur plusieurs exercices.

Accord UNANIME pour la signature de la convention.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SAINTE BAUME

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Sud Sainte Baume avait décidé de son passage en communauté d'agglomération avant les élections municipales.

Pour cela, toutes les communes adhérentes doivent approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume avant le 1er janvier 2015 puis approuver ceux de la future communauté d'agglomération, avant la fin de l'année.

Cette modification entraînera une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement, permettra la mutualisation des services, il ne devrait pas y avoir de bouleversement dans les compétences sauf pour les PLU intercommunaux qui doivent être mis en place avant 2017 à condition qu'une majorité de communes y soit favorable.

Le passage en communauté d'agglomération nous protège un peu plus, dans l'immédiat, de l'intégration au sein d'une métropole.

L'approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume est votée PAR 24 VOIX POUR (Groupe du Maire), et 4 ABSTENTIONS (Mr BONNET, Mmes LUQUET, DOSTES et TERRAGNO). Mr SORRENTINO était absent non représenté.

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 DU SERVICE DE L'EAU

Section d'exploitation arrêtée à la somme de 95 035,71 euros.

Section d'investissement arrêtée à la somme de 126 557,38 euros.

Le vote a lieu au chapitre pour la section d'exploitation, à l'article pour la section d'investissement.

Budget supplémentaire adopté à l'UNANIMITE.

Séance du 24 Octobre 2014

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'I.F.A.P.E. POUR L'AIDE AUX DEVOIRS POUR L'ANNÉE 2014-2015

Suite à la demande des enseignants de l'école élémentaire, il est proposé dans le cadre d'une convention avec l'I.F.A.P.E., une aide aux devoirs pour les enfants en difficulté scolaire.

Autorisation UNANIME donnée au Maire pour signer la convention avec l'I.F.A.P.E. pour l'année scolaire 2014/2015.

APPROBATION DE LA MOTION DE SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE CONTRE LES BAISSSES DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Il s'agit de soutenir l'action de l'Association en raison de la baisse massive des aides de l'Etat. Le Maire précise que l'Etat transfère de plus en plus de charges vers les collectivités sans en transférer les moyens (exemple les Permis de Construire ne sont plus instruits par leurs services).

Parallèlement les mesures sont de plus en plus rigoureuses et contraignantes et génèrent une augmentation sensible des charges de fonctionnement. De ce fait les Communes investissent moins et cela aura une conséquence sur l'économie.

Accord UNANIME pour soutenir l'action de l'A.M.F.

TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD SAINTE BAUME EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Il s'agit de la modification statutaire de la Communauté de Commune Sud Sainte Baume.

Aux questions de l'opposition, le Maire répond que cela est devenu possible car la communauté a atteint la population exigée de 50000 habitants. D'autre part, courant 2016 une nouvelle réorganisation des collectivités est prévue et le fait de rester en Communauté de Communes, nous fragilise beaucoup, alors que si nous sommes en communauté d'agglomération, nous aurons moins de chance d'être absorbés par une grande intercommunalité. De plus, une mutualisation des services sera possible. Chaque Conseil Municipal doit se prononcer. C'est la majorité qualifiée qui l'emportera.

24 voix pour (groupe du Maire). 4 abstentions (Mr BONNET, Mmes TERRAGNO et LUQUET et Mr SORRENTINO par procuration). Mme DOSTES absente non représentée.

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014

CIMETIÈRE :

La section d'exploitation arrêtée à la somme de : 5 661,56 €.

La section d'investissement arrêtée à la somme de : 60 042,94 €.

Adopté à l'UNANIMITE, la section d'exploitation étant votée au chapitre, la section d'investissement à l'article.

COMMUNE :

La section de fonctionnement arrêtée à la somme de : 906 706,57 €.

La section d'investissement arrêtée à la somme de : 1 808 405,00 €.

Adopté à l'UNANIMITE, la section de fonctionnement étant votée au chapitre, la section d'investissement à l'article.



INTERNET

RESTONS CONNECTÉS !

Visitez le nouveau site internet dont vient de se doter la commune : <http://www.lacadieredazur.fr>

C'est un outil de communication à la fois moderne, efficace et utile qui vise à répondre au mieux aux attentes des visiteurs : une information sur la vie du village, la richesse de son patrimoine et sa dynamique associative, les services proposés par la commune... ainsi que des démarches administratives facilitées par des liens et la possibilité de télécharger de nombreux documents.

Ce nouveau site répond aux standards les plus actuels en facilitant notamment la lecture et la navigation à partir de smartphones et tablettes...

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture

Les mercredis de 17h00 à 18h30

Les jeudis de 9h30 à 11h30.

La bibliothèque sera ouverte de 10h à 11h30.

Les samedis 10 et 24 janvier, 7 et 21 février.

A votre disposition

Les derniers prix littéraires, romans et policiers, Le magazine GEO qui permet de belles évasions, Et d'autres livres moins récents bien agréables à lire ou à relire.

La cotisation

Elle est inchangée pour 2015 :

8 euros pour les adultes

Gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans.

Dernières nouveautés achetées :

Le prix Goncourt 2014 : « Pas pleurer » de Lydie Salvayre

Le prix Renaudot : « Charlotte » de David Foenkinos et de Patrick Modiano prix Nobel :

« Pour que tu ne te perdes pas dans le quartier » et aussi deux romans de la rentrée littéraire :

« Ne pars pas avant moi » de Jean-Marie Rouart

« Viva » de Patrick Deville

Et encore « Letizia R Bonaparte » de Patrick Carolis

« 13 à table » de divers conteurs français

(1 livre acheté, 3 repas distribués aux restaurants du cœur)

« La Femme de Fabrègas » de Francis Lyon, un fidèle de la Fête du Livre de La Cadière. Ce roman emmène le lecteur de Toulon à Marseille, La Seyne, Aix en Provence, les Alpes du Sud ...

... et bien d'autres titres ...

**Au plaisir de votre venue,
A bientôt.**



BONNE RETRAITE LISETTE

Depuis le 1^{er} juillet 2014, Lisette DI MAURO profite à la guise de sa retraite mais n'en oublie pas pour autant son ancien lieu de travail, pendant une trentaine d'années : l'école maternelle.

Il faut dire qu'Andréa DI MAURO, sa Maman, cuisinière à la cantine scolaire, lui avait peut-être donné des idées !

Lisette a débuté en effectuant des remplacements, et de journalière occasionnelle, elle a été embauchée comme stagiaire le 1^{er} septembre 1985 et titularisée le 1^{er} décembre 1986.

Son activité sous l'autorité des enseignants pour l'assistance, la surveillance, le bien-être des tout-petits l'a mobilisée d'année en année.

Elle a accompli sa tâche avec certes son caractère mais un dévouement jamais démenti.

Volontaire, de 1999 à mars 2014, elle a accompagné la directrice, Madame Françoise BETTINI-MAÎTRE et «leurs élèves» dans les fameux voyages annuels de printemps à Nice.

Aujourd'hui, les anciens protégés de Lisette sont devenus adultes, parents à leur tour.

Les rencontres donnent lieu à l'évocation de souvenirs communs...

Lisette, la «tatie», a quitté définitivement l'école en fin d'après-midi le 7 juillet.

La municipalité, comme c'est la coutume, avait organisé cette soirée pot de départ où famille, enseignants, personnel dont évidemment les proches collègues de Lisette - même déjà en retraite - lui ont réservé des moments aussi chaleureux qu'émouvants.



CALENDRIER DES PERMANENCES PLU

Mois	Dates des permanences dédiées au PLU tenues par l'adjoint à l'urbanisme (mairie annexe - 2 ^{ème} étage) sans rendez-vous
Octobre 2014	Vendredi 3 octobre 2014 de 13h30 à 17H00 Lundi 20 octobre 2014 de 13H30 à 17H00
Novembre 2014	Mardi 4 novembre 2014 de 8H30 à 12H00 Mercredi 26 novembre 2014 de 8H30 à 12H00
Décembre 2014	Jeudi 4 décembre 2014 de 8H30 à 12H Samedi 20 décembre 2014 de 8H30 à 12H
Janvier 2015	Vendredi 9 janvier 2015 de 13H30 à 17H Vendredi 23 janvier 2015 de 13H30 à 17h00

PPRIF de La Cadiere d'Azur approuvé et obligations

Le PPRIF a été approuvé par arrêté préfectoral le 14 avril 2014, la municipalité a déposé un recours dans les délais légaux. Pour autant certaines mesures obligatoires prévues dans le règlement du PPRIF doivent être appliquées par les particuliers. Nous les rappelons :

RAPPEL DES OBLIGATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES

Débroussaillage obligatoire

Dans les zones rouges, EN1 et EN2, le débroussaillage obligatoire est porté à 100 mètres autour des bâtiments et ouvrages existants (cf règlement page 23- article 1.1.3.). Dans les zone EN3, le débroussaillage doit être effectué sur une distance de 50 mètres autour des construction et installations. En cas de mutation, le cédant informe le futur propriétaire de l'obligation de débroussailler ou de maintenir en état débroussaillé ainsi que de l'existence de servitudes de débroussaillage. A l'occasion de toute

conclusion ou renouvellement de bail, le propriétaire porte ces informations à la connaissance du preneur. Application: Immédiate à compter du 14/04/2014.

Accès aux issues principales et secondaires et voies internes des opérations d'urbanisme

Les accès aux issues principales et secondaires ainsi que la circulation sur les voies internes des opérations d'urbanisme d'ensemble devront être assurés en tout temps et en toutes conditions aux services de secours. (cf règlement page 23- article 1.1.1) Application obligatoire dans un délai de 2 ans à compter du 14 avril 2014.

Curage régulier des aiguilles et feuillage

se trouvant dans les gouttières et descente d'eau obligatoire (Cf règlement page 23 - article 1.1.2.) Application : immédiate à compter du 14/04/2014.

Réserves de combustible

Les citernes ou réserves d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés doivent être enfouies. Si l'enfouissement s'avère techniquement difficilement réalisable (sols rocheux par exemple), celles-ci devront être ceinturées par un mur de protection (cf règlement page 23 article 1.1.1 et page 51- article 1.10). Application obligatoire dans un délai de 5 ans à compter du 14 avril 2014.

Plantations

Les plantations nouvelles à moins de 3 mètres d'un bâtiment ou de manière continue sur plus de 15 mètres des espèces très combustibles suivantes sont interdites: mimosas, eucalyptus et toutes espèces résineuses (telles que cyprès, thuyas, pins etc ...). Il est fortement recommandé de remplacer les plantations existantes de telles espèces par des espèces moins combustibles. Application: immédiate à compter du 14/04/2014.



Bilan des travaux réalisés depuis juin 2014

- Dans le cadre des travaux d'élargissement et de requalification du chemin de Marenc et des Costes :
 - Réalisation en juillet, de dalles béton pour conforter la structure de chaussée puis mise en œuvre des enrobés.
 - En cours : tranche conditionnelle n° 2 entre la fin de la 1^{ère} tranche et le chemin de la Croix des Signaux (fin prévue pour janvier 2015).
 - Toujours dans le cadre de ces travaux, déplacement et remplacement d'un poteau incendie.
- Chemin de Saint Marc Haut : pose d'un caniveau grille et d'un caniveau béton pour gérer les eaux pluviales au droit du Passage de la Tapière.



- Confortement en béton des accotements du chemin du Stade.
- Aménagement d'un parking chemin du Stade (Pins de Bringuier).





- Réfection et aménagement des bureaux des « affaires scolaires » rue Paul Bert.

TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

- 2^{ème} tranche d'aménagement de l'accotement avec intégration d'un caniveau béton au chemin des Vaussiers (environ 350m).
- Traitement surface et pose d'un caniveau au bas du chemin piétonnier du chemin Saint-Marc.
- 1^{ère} tranche stabilisation du chemin de Fontanieu par réalisation de dalles béton.
- Réfection partielle du chemin de Pibarnon à Fontanieu.

- Confortement de la barre rocheuse le long du chemin communal au droit de la coopérative « Moulin de La Roque ».
- Remplacement des armoires électriques à l'école maternelle.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE

- Pose de 2 candélabres au droit de l'abri bus chemin des Baumes.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SERVICE DES EAUX

- Pose de 3 compteurs de « secteur » avec têtes émettrices permettant un suivi constant du débit sur des secteurs du réseau et de déceler ainsi d'éventuelles fuites.



TRAVAUX A VENIR (SUITE)

- Réfection partielle chemin du Pin.
- Réfection partielle chemin de la Toussane.
- Réfection couverture bureau de Poste.
- Réfection plafond Chapelle Sainte-Anne.
- Réfection partielle couverture de l'Eglise Saint André.





TRAVAUX REALISÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

- Mise en place et organisation des manifestations communales (festivités estivales, cérémonies).
 - Aide au secteur associatif en apportant un appui technique et logistique lors de leurs actions.
 - Travaux importants de débroussaillage, d'élagage et de broyage des accotements des chemins communaux.
- Pour information, le territoire communal de La Cadière d'Azur couvre pratiquement 100 kilomètres de voirie municipale à entretenir.*
- Travaux importants de curage des ruisseaux, d'entretien des caniveaux et des buses avant et après intempéries.
 - Entretien voirie (nids de poules, nettoyage cailloux après ravinements, signalisation...).
 - Entretien des espaces verts et arrosage (massifs, jardins).
 - Entretien bâtiments et lieux de vie communaux (maçonnerie, plomberie, électricité, peinture...)
 - Travaux d'entretien divers spécifiques aux écoles Maternelle et Élémentaire.



Elägage chemins



Entretien Espace vert



Broyage végétaux



Curage ruisseaux pendant travaux



Curage ruisseaux pendant travaux



Équipe technique



Entretien Caniveaux et Buses



Avant Nettoyage voirie



Pose plots pour sécurisation voirie pendant travaux



Pose plots pour sécurisation voirie après travaux



Après Nettoyage voirie



Pose Panneaux de Signalisation



Incivisme aux Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)



Il est rappelé que les Points d'Apport Volontaire des Déchets Ménagers (ordures ménagères, papiers, cartons, bouteilles en plastique et bouteilles en verre), **ne sont en aucun cas des zones de dépôts d'encombrants ménagers, de végétaux, encore moins de mini déchèteries** et sont strictement réservés aux particuliers.

Il en va de même en ce qui concerne la taille des sacs poubelle qui doivent être absolument adaptés au coffret d'ouverture de la colonne enterrée et ne pas être déposés à proximité sous peine de voir les animaux en liberté les éventrer et répandre leur contenu, ce qui génère non seulement une pollution visuelle mais aussi environnementale qui ne peuvent être tolérées.

Il est précisé également que si une colonne venait à être pleine, il existe plusieurs P.A.V. sur le territoire communal à quelques centaines de mètres parfois l'un de l'autre.

Idem en ce qui concerne les déchèteries intercommunales qui peuvent être toutes utilisées par l'ensemble des Cadiérens et Cadiérennes et qui se trouvent à quelques kilomètres seulement du territoire communal, ces dernières doivent être utilisées pour tous dépôts ne pouvant être collectés aux P.A.V.

Il ne faut pas oublier que cela est une chance de pouvoir bénéficier de plusieurs déchèteries sur le territoire intercommunal alors que bien souvent, sur d'autres secteurs géographiques, il faut effectuer des dizaines de kilomètres pour en trouver une.

Tout apport hors cadre d'usage des Points d'Apport Volontaire est interdit par la loi et verbalisable.

La Communauté de Commune Sud Sainte Baume qui est en charge de cette délégation, veille à ce que les recommandations et abus cités ci-dessus, soient désormais sanctionnés avec la création d'une Police Environnementale habilitée à verbaliser tout contrevenant d'une amende de 135 € et par d'éventuelles poursuites juridiques.

Il en va donc de la responsabilité de chaque Administré de prendre conscience que ces situations ne sont pas acceptables et qu'il existe des solutions adaptées pour y remédier.

La Municipalité de La Cadière d'Azur, même si la compétence de la gestion des P.A.V. relève de la responsabilité de la Communauté de Commune Sud Sainte Baume, ne peut accepter et tolérer cet incivisme sur son territoire communal et demande à tous les Cadiérens et Cadiérennes de faire les efforts nécessaires pour que ces Points d'Apport Volontaire, soient utilisés exclusivement pour leur usage, en les respectant comme il se doit, afin de conserver au mieux possible, le cadre environnemental de qualité qui est le nôtre.

DECHETERIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SAINTE BAUME

Nous vous informons que désormais une carte est nécessaire pour les utilisateurs.

Ils peuvent l'obtenir dans les déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.

Elle permet d'accéder librement aux déchèteries ci-dessous.

Liste / Contact / Horaires des 5 structures intercommunales :

Bandol : Chemin de Roumpinas; Contact : 04 94 32 27 43

Le Beausset : RN8, quartier Pas de Pouyen ; Contact : 04 94 98 77 27

Saint Cyr sur Mer : Chemin intercommunal du Valladou ; Contact : 04 94 07 00 99

Sanary sur Mer : 1096 route de la Gare ; Contact : 04 94 07 30 59

Signes : Chemin du Cimetière ; Contact : 04 94 25 02 34



Jours et Horaires d'ouverture des déchèteries :

Elles sont toutes ouvertes du lundi au samedi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 et même le dimanche matin de 8H00 à 12H00 à l'exception de celle de Signe.

Fermeture les jours fériés.

Contact / Commodités collecte des Encombrants Ménagers pour La Cadière d'Azur :

Composer le 04 94 98 26 62 pour prendre rendez-vous et connaître les dispositions d'enlèvement. (Service réservé exclusivement aux particuliers).

Jour d'enlèvement : chaque mercredi. (Les dépôts devant être effectués la veille au soir sur le domaine public.)

Pour plus de renseignements, il vous est possible de contacter la Communauté de Communes Sud Sainte Baume au 04 94 98 26 60 et/ou consulter le site internet :

www.cc-sudsaintebaume.fr



INFORMATION

Les Services Techniques Municipaux ne peuvent pas répondre à des problèmes concernant EDF et /ou France-TELECOM, encore moins intervenir sur le terrain. Ces interventions ne rentrent pas dans leurs délégations, il ne sont donc pas habilités à répondre aux demandes. Les propriétaires doivent s'adresser directement aux sociétés concernées, dont les coordonnées figurent sur les factures

« L'actualité 2014 du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume a été jalonnée de nombreux événements et de belles avancées. C'est ainsi qu'il se construit, par une implication toujours plus grande dans les démarches préexistantes à sa préfiguration, et par une persévérance dans le suivi du calendrier établi. Depuis janvier, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume a signé la Charte régionale de l'eau ; pris la présidence du comité de pilotage pour la candidature de la forêt de la Sainte-Baume à l'obtention du label de « Forêt d'exception » ; œuvré à l'élaboration d'une candidature conjointe avec le Pays de la Provence Verte pour le déploiement du programme européen de développement rural LEADER pour la période 2014 – 2020 ; informé les communes sur le projet d'extension de la zone Natura 2000 ; participé aux Journées du Patrimoine au travers d'une sortie nature organisée à Brignoles et d'une randonnée karstique à la découverte du patrimoine souterrain encadrée par les comités régionaux et départementaux de spéléologie ; etc..

En interne, quelques changements sont également à signaler :

- A l'issue des élections municipales, un nouveau Comité syndical a été élu et les statuts du Syndicat mixte ont été modifiés afin d'intégrer trois nouvelles communes - Pourrières, Pourcieux et Trets - justifiant leur inclusion dans

le périmètre au regard de critères rigoureux basés sur l'analyse paysagère, naturelle et culturelle des caractéristiques et des qualités du territoire. On compte désormais 29 communes dans le périmètre du futur PNR de la Sainte-Baume. Le diagnostic territorial a donc été adapté pour coller au nouveau périmètre retenu en 2013 et s'est vu enrichi par une actualisation de son volet paysage qui s'est appuyé sur l'organisation de plusieurs ateliers participatifs.

- L'ensemble des conseillers municipaux des 29 communes a également été invité à un Forum où ils ont pu échanger et s'informer sur le projet ainsi que découvrir les atouts d'un PNR pour les territoires concernés.

- La rentrée de septembre s'est faite dans de nouveaux locaux puisqu'après de nombreux mois de tractation, le Syndicat mixte s'est installé, selon sa volonté initiale, sur la commune du Plan d'Aups Sainte-Baume.

Le gros chantier 2014-2015, c'est la Charte. En vue de sa co-construction, le Syndicat mixte a constitué six commissions thématiques - « Agriculture », « Aménagement, développement et paysages », « Culture, identité et éducation », « Forêt », « Loisirs, sports de nature et tourisme » et « Patrimoines naturels » - qui se déclinent en une vingtaine de groupes de travail. Les enjeux iden-

tifiés dans le diagnostic seront traités au travers de ces séances de formulation de propositions d'engagements et d'actions pour les douze années suivant la labellisation du territoire en « Parc naturel régional ».

Le Conseil de Développement du projet de PNR de la Sainte-Baume, lancé l'an dernier, rassemble les acteurs, habitants et citoyens soucieux du devenir du territoire, et ce afin d'organiser une parole collective. Il est partie prenante de la démarche de concertation en cours et s'efforce d'être force de propositions dans le cadre de l'élaboration de la Charte.

La manifestation de ces volontés politiques et citoyennes en faveur de l'émergence du PNR de la Sainte-Baume a été remarquée, cette année encore, à l'occasion de « Faites le PNR de la Sainte-Baume ». Cette Fête organisée dans le cadre du « Mois des Parcs » de la Région PACA s'est invitée en Sud Sainte-Baume et dans un espace naturel sensible du Conseil général du Var, la Maison de la Nature des Quatre Frères au Beausset. L'événement connaît, d'année en année, un retentissement plus grand. L'idée d'un renouveau du vivre ensemble ICI commence à s'imposer.

2015 verra la poursuite de la concertation engagée cette année. Elus, techniciens, socioprofessionnels et société civile devront co-rédiger l'avant-projet de Charte afin d'être en mesure de le soumettre à la consultation institutionnelle en fin d'année. »

ESPACE DE LIBRE EXPRESSION

Chères Cadiérennes, chers Cadiérens

L'équipe de l'Opposition municipale « Tradition-Terroir-Modernité » souhaite garder le cap qu'elle s'est fixé "d'opposition constructive" au sein du Conseil municipal de La Cadière, malgré une attitude dirigiste des uns et un climat de mépris des autres. Écoutés par quelques rares membres de la Municipalité, sans doute nous le sommes en partie ; entendus et suivis : pas suffisamment.

Nos inquiétudes légitimes et réelles dans l'intérêt de La Cadière, sur la transformation de la "Communauté de communes" en "Communauté d'agglomérations" n'ont pas trouvé d'écho à la mesure du danger. A ce titre, Monsieur le Maire a eu le beau rôle d'insister non sans fausse naïveté sur le fait que cette évolution a été adoptée à l'unanimité par les autres Communes. C'est donc avec force, que nous rappelons qu'il en va tout autrement à La Cadière, puisque l'Opposition municipale avait le devoir de s'abstenir, ne sachant pas les compétences qui seraient transférées. Nous ne voulions pas signer « un chèque en blanc »

OUI, Mesdames et Messieurs, notre abstention était intelligente et réfléchie, au regard du flou artistique et du risque institutionnel générés par ce « Nouveau Régime ».

Nos Communes et nos Villages perdent un peu plus chaque jour, leur pouvoir de décision, leurs moyens d'action nécessaires, pressés par les innombrables mesures bricolées par le Gouvernement Socialiste, mais aussi

par des Maires guidés par des motivations financières.

Au nom du Principe de PRECAUTION, nous devons attendre d'en « savoir plus » avant de mettre en œuvre ce processus substantiel irréversible. En contrepartie d'une manne financière très hypothétique (baisse des dotations de l'Etat), nous risquons assurément de perdre nos pouvoirs de décision qui pourraient changer à jamais tant le visage que l'identité propre de La Cadière. L'étude du PLU continue, le « porté à connaissance » de l'état prévoit la construction de 16 logements sociaux par an et sur 20 ans, l'interdiction de toutes constructions ou extensions ne pouvant se raccorder à l'assainissement collectif et de façon inévitable le transfert du PLU à la Communauté Sud Sainte Baume.

LA CADIÈRE PERDRA LA MAÎTRISE DE SON DESTIN

Malgré cette période difficile nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une bonne année 2015

Nous restons à votre disposition, l'équipe Tradition-Terroir-Modernité.

Olivier BONNET, Monique LUQUET, Marie-Hélène DOSTES, Fabien SORRENTINO, Tamara TERRAGNO

[Contact : bonnet_olivier@orange.fr]



Offertes par la Municipalité, les animations de l'été 2014 en musique

**26 juin,
Spectacle des Aînés**



13 juillet, Baleti deï Cadiero
entre trois concerts avec les groupes
« NUX VOMICA », « LOU SERIOL »,
« MAURESCA », projection en direct de la finale
de la Coupe du Monde de Football.



27 juin, Soirée des Contes





ANIMATIONS

**14 juillet,
cérémonie patriotique et bal**
à 22h avec le groupe « MEPOTH »



24 juillet, Soirée africaine



26 et 27 juillet, soirées jazz
avec les groupes « SANDY M », « ALF AND HALF »,
et « SUZANNE WOGNIN ».

25 juillet, Repas Républicain

250 convives se sont rassemblés dans la joie et l'amitié autour d'un repas dansant dans la cour de l'école publique.





2 août, baleti dei pitchoun.

Château gonflable, clowns, et surtout spectacle musical dédié aux enfants



8 août, Marché Nocturne Artisanal

15 août, bal traditionnel

avec le groupe « CONTACT EMOI »

12 octobre, Après-Midi Dansants

Depuis septembre 2014 la Mairie a organisé un dimanche dansant chaque mois à la salle Fontanarosa. A partir du 8 février 2015 ils se dérouleront dans la salle polyvalente du complexe sportif Francis Itrac. Places limitées, réservation à l'Office de Tourisme au 04 94 90 12 56.



Jeudis Electro

apéro convivial tous les premiers jeudis du mois, de mai à septembre, les Cadiériens se sont retrouvés nombreux sur la place dans une ambiance électro

20 août, Journée du souvenir de la Libération de La Cadière

Après la cérémonie patriotique, hommage à Glenn Miller, un musicien américain engagé dans les troupes qui ont libéré la France.



24 août : Fête des vendanges

De plus en plus appréciée d'année en année avec la dégustation de l'AOC Bandol possible grâce aux nombreuses bouteilles offertes généreusement par les coopératives et les domaines viti-

coles. Et aussi, le premier jus de raisin pressé et... goûté, le défilé de charrettes, les promenades à dos d'âne très appréciées des enfants, les stands artisanaux, les danses et fanfares...





WEEK-END DES ASSOCIATIONS 13 et 14 septembre

Pour répondre à un souhait souvent exprimé, la municipalité a organisé un week-end des associations en début d'année scolaire, période qui correspond aussi au démarrage des activités associatives.

Le samedi après-midi, une quarantaine de responsables ont participé à une table ronde où avaient été invités :

- Le Centre de Ressources Départemental Vie Associative
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif
- La MAIF

Les questions ont porté essentiellement sur les problèmes de responsabilités pour les associations qui accueillent des enfants et sur le droit du travail pour celles qui ont des animateurs rétribués, sur les assurances...

Des réponses précises et concrètes ont satisfait les participants.

Le dimanche de 9h à 17h, l'ensemble des posters créés par les responsables des associations cadiciennes mis en place à l'Espace Culturel ont constitué une grande exposition reflet de la diversité des activités proposées sur la commune. On peut en juger par les photos que des visiteurs nous ont transmises. Merci à eux.

La journée s'est terminée par des chants, lectures et musique ...

Les rencontres ont permis de nombreux échanges entre les visiteurs et les responsables d'associations et entre les associations elles mêmes.

Un deuxième W.E. l'an prochain ? Aux associations de le dire.





ANIMATIONS





Du mercredi 8 au samedi 11 octobre 2014 XIV^o FÊTE DE LA SCIENCE

Belle persévérance dans le temps. La Municipalité remercie toutes les personnes qui prennent part au travail d'organisation, du chercheur au Cadiéren qui veut savoir...
Merci au public aussi, c'est son attente et sa présence qui nous poussent à continuer...

Merci aux conférenciers qui viennent gratuitement nous parler de leurs recherches.

Cette année :

Louis Porte à la fois conseiller municipal et chercheur émérite nous a parlé, en scientifique, de la nature du gaz de schiste (CH₄ - comme le gaz de ville), de sa formation et de son exploitation. Le sujet explosif s'il en est a donné lieu à une discussion passionnée, preuve que la science peut sortir de sa tour d'ivoire...

L'exposé de **Matthieu Million**, chef de clinique à l'Hôpital Nord, Service du Professeur Brouqui, concernait ses recherches les plus récentes sur le microbiote digestif (ou flore intestinale). Domaine jusqu'à présent négligé en raison des difficultés pour étudier cet écosystème. Son exposé a fait vivre ce monde de microbes et leurs interrelations. Les résultats disponibles actuellement montrent le rôle du microbiote digestif dans la régulation du poids chez les animaux et les hommes. Sa manipulation par les antibiotiques et les probiotiques pourrait avoir un impact majeur sur l'obésité.

Emilien Charbonnier, lui aussi conseiller municipal, ingénieur à Gémalto - La Ciotat, a dévoilé ce qui sera possible demain en quelques clics, souvent encore difficiles à imaginer aujourd'hui. Notre vie en sera profondément modifiée et ces possibilités infinies vont-elles transformer l'homme ? La discussion qui allait animer la table ronde était ainsi ouverte. Ont participé à la table ronde avec Emilien Charbonnier Frédéric Carrière, André Nieoullon et Louis Porte. Pierre Le Coz, philosophe a apporté son regard personnel sur les échanges des scientifiques.

En principe, les Cadiérens devraient retrouver Pierre LE COZ le 23 janvier à 18h30, salle Fontanarosa pour une conférence et la présentation de son dernier ouvrage « LE GOUVERNEMENT DES ÉMOTIONS ET L'ART DE DÉJOUER LES MANIPULATIONS ».



7 décembre, Course des vignes

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR

5^{ème} Edition
de la Course des Vignes
Dimanche 7 décembre 2014

Course de 7 km ou de 11 km
Départ à 9h45 - Place Jean-Jaurès



* Certificat médical obligatoire

Nouveau : course de 500 m pour les enfants à partir de 4 ans avec inscription gratuite*



Course limitée à 400 coureurs*

Frais de participation 8 €/coureur / 16 ans minimum le jour de la course.
Paëlla Party sur réservation le midi 13€/personne - Inscriptions conseillées*
<http://www.kms.fr> ou à l'Office du tourisme : 04 94 90 12 56



Nous venons d'apprendre, le 26 novembre, avec une grande tristesse, le décès de Claude DE RUEDA, qui a accompagné la Fête de la Science pendant plusieurs années, avec compétence et amitié.

Il nous a entraînés dans des promenades géologiques, que nous ne pourrions oublier.



11 novembre, cérémonie patriotique de commémoration de la Grande Guerre et souvenirs autour de l'année 1914

Le 10 novembre, en soirée, projection du film de Jean Renoir, « La Grande Illusion » qui nous a rappelé que ceux qui sont partis en 1914 croyaient que la guerre serait courte... et une exposition autour du thème « Grande Guerre et Cadièrens », a accueilli un public adulte et jeune très intéressé pendant toute la semaine. Nous remercions les Cadièrens qui l'ont enrichie de cartes postales, photographies, journaux, documents militaires... datant de cette époque.

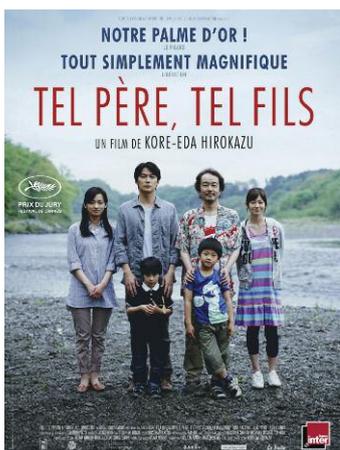


Cinéma Autrement

La municipalité vous invite, six fois par an à des soirées cinéma gratuites. Chaque projection de film est précédée d'une présentation, suivie d'une discussion qui se prolonge autour d'un « pot amical » offert.

Pour 2015, nous poursuivons, avec Mireille Vercellino, l'ouverture vers le cinéma du monde « TEL PERE, TEL FILS » film japonais de Hirokazu et « NOÉMIE : LE SECRET » film québécois de Marc Robitaille.

Et avec Gérard Estragon, nous tournerons nos regards vers la conquête de l'Ouest-Américain. Deux grands westerns qui s'intéressent aussi à l'histoire, aux mœurs et coutumes des Indiens: « LA FLECHE BRISEE » de Delmer Daves et « L'HOMME DE LA PLAINE » d'Anthony Mann.





Nouveaux Rythmes Scolaires : les Nouvelles Activités Péri-scolaires et l'accueil de loisir

Depuis la rentrée des classes de septembre 2014, la municipalité de La Cadière d'Azur en partenariat avec la Fédération des œuvres Laïque, la directrice détachée à nos écoles Madame Sandy Léopold ont mis en place des activités variées afin de répondre au décret sur les rythmes d'apprentissage des enfants ; en effet le temps scolaire a changé et nos écoliers travaillent désormais 5 matinées de 8h30 à 11h30 et 4 après-midi de 13h30 à 15h30. À partir de 15h30 plusieurs ateliers animés par des intervenants tous qualifiés se déroulent dans les écoles et l'Oustalet.

Pour l'école primaire, 7 groupes de 18 enfants ce qui représente 126 enfants inscrits. Pour l'école maternelle, 5 groupes de 14 enfants ce qui représente 70 enfants inscrits.

Pour cette première période (du 2 septembre au 17 octobre) les activités proposées de 15h30 à 16h30 étaient les suivantes :

- Tennis
- Baby gymnastique
- Expression corporelle
- Musique
- Astronomie
- Art plastique
- Informatique
- Danse
- Découverte du patrimoine et rencontre avec notre Maire
- Sensibilisation à la nature
- Atelier à la bibliothèque municipale
- Jeux de société, jeux de construction
- Détente

- Discussions en langues étrangères (italien, anglais)
- Lecture

En ce qui concerne l'accueil de loisir de 16h30 à 18h, 40 enfants étaient inscrits ; les mêmes intervenants s'occupent des enfants.

La deuxième période se déroulera dans les mêmes conditions et nous avons déjà enregistré un nombre croissant d'inscrits.



Journée Portes Ouvertes de l'Université de Toulon

Afin d'optimiser au mieux l'information auprès des lycéens du Var et de leur famille dans leur choix de poursuite d'études supérieures, l'Université de Toulon annonce la date de la Journée Portes Ouvertes :

Un affichage sera effectué par notre Commune pendant les deux semaines précédentes.

SAMEDI 7 FEVRIER 2015

Pour mieux s'orienter dans leur future carrière, nous espérons que les jeunes du Cadiériens seront nombreux à répondre à ce rendez-vous.

Information jeunes - Permanences MIAJ

La commune de La Cadière est adhérente à la MIAJ (Mission Intercommunale Action Jeunes).

Une permanence est en place depuis des années deux vendredis matin par mois.

On vous aidera à surmonter ce qui fait obstacle à votre insertion professionnelle et sociale grâce à un réseau de partenaires locaux (organismes de formation, entreprises, service public de l'emploi...)

Vous y trouverez un accueil personnalisé, une aide à l'orientation, un accompagnement individualisé pour un accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi ...

Une conseillère reçoit les jeunes (jusqu'à 24 ans) sur rendez-vous (tel 04 94 98 25 20).

N'HESITEZ PAS A TELEPHONER

Aide aux devoirs - IFAPE

A partir de janvier 2015, les lundis et jeudis de 16h30 à 18h une aide aux devoirs par petits groupes sera organisée si le nombre d'inscription auprès de la directrice de l'école élémentaire le justifie.



HOSTELLERIE BÉRARD MERCİ « JEF » !

Régulièrement, sans tambour ni trompette, en principe le dimanche, le Foyer logement reçoit une visite aussi inattendue que discrète et généreuse, celle d'un émissaire de l'Hostellerie Bérard, voire Jean-François Bérard, le jeune et talentueux chef cuisinier, lui-même.

A son initiative des « douceurs » de qualité sont apportées pour les résidents. Distribuées par le personnel, elles sont dégustées avec un plaisir gourmand non dissimulé.

Cette attention particulière, rarissime envers nos résidents, sans aucun retour attendu, devait être signalée.

UN TRÈS GRAND MERCI, JEF.



PLANNING DES COLLECTES DE SANG POUR L'ANNÉE 2015

Elles se dérouleront à la salle FONTANAROSA
aux dates ci-après indiquées :

LUNDI 26 JANVIER de 15H00 à 19H30

LUNDI 18 MAI de 15H00 à 19H30

LUNDI 28 SEPTEMBRE de 15H00 à 19H30

VENDREDI 27 NOVEMBRE de 07H30 à 12H30

et

LUNDI 27 JUILLET de 15H00 à 19H30

à l'ESPACE CULTUREL,
climatisé, pour un meilleur confort des donneurs



La semaine bleue a été organisée à La Cadière d'Azur

C'EST 365 JOURS POUR AGIR ET 7 JOURS POUR LE DIRE

Ces 7 jours (du 13 au 19 octobre 2014) ont constitué un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement a été l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui ont permis de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience

de la place et du rôle social que jouent les « anciens » dans notre société.

Partout en France, des manifestations locales ont été organisées pour illustrer le thème retenu :

"À tout âge : créatif et citoyen"



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Résidence Sainte-Madeleine, foyer - logements « 3 eme âge »
Place Sainte - Madeleine
83740 LA CADIERE D'AZUR

Un lieu de vie de 35 logements **(agrément aide sociale du Conseil Général du Var).**

La résidence « Sainte-Madeleine » propose aux personnes retraitées, seules ou en couple, âgées d'au moins 60 ans, valides et autonomes (classement GIR 5-6) aptes à vivre en collectivité, des logements individuels et un ensemble de services.

La résidence « Sainte-Madeleine » est située au sommet du village médiéval de la Cadière d'Azur, dans un site exceptionnel avec vue sur les vignobles classés "AOC Bandol", la chaîne montagneuse de la Sainte Baume et le village du Castellet.

La résidence « Sainte-Madeleine » est constituée de logements de type T1, T1 bis et T2. d'où l'on découvre une vue panoramique sur la campagne luxuriante de la plaine des Paluns ou, côté sud, le charme des placettes méridionales et d'autres vignobles en limite de forêts de pins.

La résidence « Sainte-Madeleine » offre un caractère quasi familial tout en permettant aux personnes qui le souhaitent de garder leur indépendance, seuls les repas sont pris en commun.

Les résidents qui s'installent ont le loisir d'aménager à leur convenance l'appartement qui leur est attribué.



CONTACT:

➤ **CCAS**

tel. 04 94 98 25 20 (du lundi au vendredi, 8h30/16h30)

➤ **Résidence Sainte-Madeleine, foyer logements « 3 eme âge »**

tel. 04 94 90 00 63 (du lundi au vendredi, 13h30/18h)

➤ **Courriel: foyerlogementsaintemadeleine@orange.fr**





TÉLÉTHON

Plusieurs semaines avant la date officielle, La Lyre Vigneronne, par un concert et la société de chasse l'Azur par un loto ont déjà participé. Les bénéficiaires seront versés au téléthon. Témoins ces premières photos.



La dame centenaire de Fontanieu

Au mois d'août, le maire René JOURDAN et deux adjoints, représentant la municipalité, sont allés fêter à domicile le 100^{ème} anniversaire de Madame Philomène PIS-SARELLO née le 8 août 1914.

Ils ne la connaissaient pas.

Quelle magnifique surprise !

«Philo» comme ses deux fidèles amies présentes, l'appellent, les a accueillis dans sa maison à Fontanieu où elle demeure depuis plus de cinquante ans.

Autonome, très souriante, moderne, son aisance naturelle à...recevoir ses «hôtes» les a mis dans l'ambiance chaleureuse de la villa.

Les échanges verbaux furent tout aussi spontanés qu'agréables et pouvoir offrir à cette dame, dans de telles conditions, fleurs et médaille de la ville : des moments très sympathiques.

Quand elle lira cet hommage - car elle lit les bulletins municipaux - qu'elle sache que nous lui souhaitons de vivre encore le plus longtemps possible dans son beau quartier de Fontanieu qu'elle aime.



La Municipalité de La Cadrière d'Azur organise
 Mardi 16 Décembre 2014 à 16H45
 "LA BOUM DU PERE NOEL"

PLACE JEAN JAURÈS

Un moment de convivialité et de partage entre petits et grands !
 En m'attendant, viens danser, jouer et dessiner ...
 Profites-en pour déguster quelques friandises !
 A très bientôt.

VILLAGE DE CARACTÈRE représenté par le maire et ses adjoints Village de Villages de la Région

PERMANENCE DE L'ASSISTANCE SOCIALE

le 2^{ème} jeudi matin de chaque mois sur rendez-vous en téléphonant au
04 83 95 57 30



NAISSANCES 2014

BARON Victoire Joséphine, Valérie, Danielle	Le 18 février à Aubagne
BLOHORN LUCCHESI Clément, Eric, Michel	le 20 juin à La Ciotat
BONNET Morgan, Sabry, Edouard	le 3 mars à La Ciotat
BONNET Romane, Mia, Louise	Le 12 janvier à La Ciotat
CALCET Luna, Muriel, Cecile	le 3 octobre à La Ciotat
COCHINI Mathis, Anthony	le 20 juin à Marseille 8ème
CORTI Matéo, Anton	le 13 mars à La Ciotat
CORTI Romane, Aurélie, Audrey	le 11 août à Toulon
DESSIAUME Lenny, Franck, Thierry	le 11 septembre à La Ciotat
DI RENZO Maé	le 26 mars à La Ciotat
DUSSAUD CLAUZEL Estelle	le 25 septembre à La Ciotat
FERRANDI Jules	le 10 juillet à La Ciotat
GARNERONE Lola, Samya, Jacqueline	le 14 août à La Ciotat
GONGORA LAVITOLA Tony, Guy, Daniel	le 29 juillet La Ciotat
HERRY Loëlia, Marie-France, Michèle	le 30 juillet à La Ciotat
HOSPICE Aston	le 24 juin à La Ciotat
JRELLE Marguerite, Marie-Lou	le 3 septembre à Toulon
LEGAIGNOUX Louis, Philippe, Robin	le 24 mars à La Cadière d'Azur
LEPICIER PATIN Enzo, Henri, Georges	le 28 septembre à La Ciotat
MORAITIS Léna	le 16 juin à La Ciotat
NAIT-SIDOUS Noellia, Sara	le 24 août à La Ciotat
PERETTI Antoine-Jean, Pascal	le 14 juillet à La Ciotat
PISTILLI Linnio, Pierre, Jean	le 29 septembre à La Ciotat
RAYBAUD Juliann, César, Claude	Le 20 février à La Ciotat
SCHIAVON Emmie, Caroline, Flora	le 31 mars à Marseille 5 ^{ème}

BAPTÊMES CIVILS 2014

DI RENZO Maé	le 5 août
LAFOSSE-SERENO Lilou	le 29 avril
MUDADU Ange	le 20 septembre
VIDEAU Quentin	le 14 juin

MARIAGES 2014

BLANCHARD Quentin & CHAROZÉ Déborah	22 Août
BONIFAY Danielle & THOUMAZEAU Annick	11 Octobre
BOULDOIRES Vincent & TORTEL Marine	5 Juillet
CASTELL Jean-Christophe & BLANC Joëlle	19 Juillet
CERF Jean-Christophe & TROTOBAS Clara	27 Juin
CHAUSSALET Laurent & TENEUR Chloé	13 Septembre
d'ELLOY Baudouin & ROBERT Charlotte	19 Avril
DARDANELLI Cédric & DUBY Caroline	8 Décembre
DEL PICCHIA Frédéric & DOMINGO Héléne	23 Août
DELMÉE Maxime & DÉSILETS Gwen	27 Avril
EICHLER Guillaume & MAUCORT Lucile	12 Juillet
FANT Joël & CHATELLE Nadia	23 Août
LATOIR Gilles & GERBAUD Sandra	19 Avril
LESTIBOUDOIS Hugo & SERGEANT Héléne	7 Juin
MANASSON Gérard & BEDOS Brigitte	27 Mars
MOROUX Patrick & MOSTACCHI Brigitte	10 Septembre

PÉTÉTOT Christophe & FABIANO Isabelle	31 Janvier
REMONDIERE Jean-Marc & MAUNIER Marie-José	28 Juin
SHEKSHNYA Stanislav & LEDENEVA Alena	31 Octobre
SIMON Cédric & MARTIN Mélaine	5 Juillet
TANDA Alain & LOMBARD Elisabeth	12 Décembre
TARDY Rodolphe & GAUDINI Karine	21 Juin
VALLOTTI Frédéric & CASTELL Emmanuelle	6 Septembre
VITSE Romain & DE LA CRUZ MOREIRA Andrea	16 Août
WALLER Jean & DE MARCH Danielle	18 Janvier

DÉCÈS 2014

AILLET Francine Veuve de Victor JUÈS	le 3 Mars à La Cadière d'Azur
BAILLY-SALINS Jean-Pierre	le 29 Avril à La Cadière d'Azur
BALDANZA Alain	le 30 Août à La Cadière d'Azur
BAROUSSE Marthe Veuve de Jean LASALLE	le 24 Février à St Cyr Sur Mer
BAUDIN Pierre	le 14 Avril à Marseille 8ème
BERNARD Viviane Veuve de André BARBET	le 18 Septembre à La Cadière d'Azur
BEVAN Gilbert	le 14 Février à La Cadière d'Azur
BIAGGI Paul	le 9 Juillet à Toulon
BROUILLET Roger	le 18 Juin à Toulon
CAILLOL Jean-Claude	le 14 Janvier à La Cadière d'Azur
CAVAILLÉ Thomas	le 6 Janvier à La Cadière d'Azur
CLEIN Michèle Epouse de Claude VIALES	le 30 Novembre à La Cadière d'Azur
CUBEDDU Marius	le 11 Février à Toulon
DERBISE Maurice	le 23 Février à la Seyne Sur Mer
DE-RUEDA Claude	le 25 Novembre à Marseille 5ème
EULMI Hocine	le 3 Janvier à Marseille 9ème
FRATERNI Colette Veuve de Albert MIGLIORE	le 27 Juillet à Toulon
GILLY Raymonde Epouse de Louis ROBERT	le 22 Avril à La Cadière d'Azur
GONSOLIN Denise Veuve de Denis COUREIT	le 1er Juin à La Cadière d'Azur
HINFRAY Michel	le 18 Mai à La Cadière d'Azur
IVALDI Marcel	le 7 Mars à La Cadière d'Azur
JANSOULIN Henri	le 19 Avril à La Cadière d'Azur
MAO Joseph	le 30 Octobre à La Cadière d'Azur
MARATRAY Alberte Veuve de Honoré SICARDI	le 26 Juin à la Seyne Sur Mer
MARCHAND Philippe	le 24 Février à La Cadière d'Azur
MARTIN Victorien	le 2 Mars à Cassis
MARTY Pierre	le 24 Août à La Cadière d'Azur
MONETTO François	le 9 Janvier à Toulon
PALLUY Gérald	le 11 Octobre à La Cadière d'Azur
PARIK Jaroslav	le 10 Août à La Cadière d'Azur
ROGUET Michel	le 14 Août à Toulon
ROLLAND Jeannette Epouse de Jean-François BOUGET	le 10 Juin à La Cadière d'Azur
ROUYRE Jacqueline Epouse de Jean BILANCIONI	le 25 Avril à la Ciotat
ROVELLO Yvonne Epouse de Gallien ANCHINI	le 5 Mars à Marseille 12ème
ROYCZYK Bernard	le 18 Janvier à la Ciotat
TANNEVAUX Roger	le 7 Avril à La Cadière d'Azur
THOMAS Yvonne Epouse de Charles MALINCONI	le 16 Avril à la Ciotat
TRINCHERO Henri	le 20 Septembre à La Cadière d'Azur
VITIELLO Louis	le 18 Juin à la Ciotat
ZUGO Henriette Veuve de Marguery BASILICO	le 9 Novembre à La Cadière d'Azur

liste arrêtée au 1er décembre 2014



« Fontanieu... d'avant » et sa fontaine



L'ancienne Font Neuve devenue Fontanieu...

« C'est sur un territoire étendu et diversifié du sud rieur et verdoyant » que le quartier de Fontanieu s'offre à nous.

A vol d'oiseau du Plan-du-Castellet et de Bandol, il s'insère entre les collines de l'Aube, Baraveou, Bel Air, les hauteurs de Pibarnon et redescend vers le Petit Moulin, autant de lieux-dits comme un florilège campagnard.

Au milieu des bois, à côté de champs et restanques de vignes, au bord ou à proximité des routes communales, maisons et domaines viticoles réputés se partagent l'espace et les habitants actuels jouissent de conditions de vie que d'aucuns auraient bien voulu connaître !...

Au détour d'un chemin, d'une voiture, d'un tracteur, d'une benne à ordures que l'on croise, la mémoire déroule un temps, celui « d'avant », comme un film rétroactif de plusieurs décennies...

Fontanieu, c'était la vie d'une poignée de familles plus ou moins proches, d'enfants qui allaient à pied à l'école primaire du Plan-du-Castellet - quelle que soit la météo - en passant par le « Colombier » désert.

Le ramassage des ordures ménagères n'existait pas.

Une seule famille avait une voiture et personne, à l'exception de la maison la plus reculée, isolée, sans électricité et sans eau de la ville avait le téléphone.

On y venait, on y « montait » quand il y avait nécessité de l'utiliser et l'apéro ou le café allait de soi !

Le goudronnage des voies communales a demandé des années et il a même fallu « parlementer » longtemps et ferme pour que celle qui mène à la fontaine le soit aussi, enfin, jusqu'au bout !...

Cette fontaine communale aux trois bassins, nichée en contrebas de la route et de chênes centenaires superbes, coule comme elle l'a toujours fait, même en période de sécheresse aiguë.

Dans le premier bassin, les paysans qui venaient travailler leurs vignes mettaient au frais leurs boissons, il servait aussi d'abreuvoir pour les chevaux, et les deux autres, de lavoirs.

Le « calendrier » des journées-lessive était bien rodé et respecté : on se hélait, on s'entendait on se répondait, les voix portaient dans le calme de la campagne.

En plein été torride, quand les cigales s'en donnaient à cœur joie, ces bassins devenaient bord de mer paradisiaque !

La Fontaine et sa bonne eau recevaient des visites quotidiennes, avec brocs et pichets on venait la chercher pour les repas, on la préférait à celle du réseau d'eau potable existant !

Pour l'anecdote, à Fontanieu comme ailleurs, parfois quelques lapins, quelques volailles « disparaissaient », ça pimentait les échanges verbaux des grandes personnes lorsqu'elles se rencontraient au « puits de la commune » (qui appartient en fait à un particulier).

Pendant longtemps, et de façon régulière, les fourgons d'un boucher, d'un épicier proposaient presque à domicile leurs denrées et on s'y retrouvait à l'air libre.

Avoir vécu à l'époque à Fontanieu, c'est du bonheur. Malgré les difficultés...conséquentes, bien réelles à surmonter, le caractère s'est forgé pour aller de l'avant.

Aujourd'hui, vivent les avancées, un mode de vie facilitée et d'autres progrès à venir, mais ce quartier de Fontanieu, tel qu'on y a grandi, on l'a au cœur, comme on l'a pour un parent, un ami.



« Fontanieu... d'avant » (suite)

FONTANIEU... ET LE LIGNITE *

La première mention connue de la présence de charbon à Fontanieu est une demande d'exploitation sollicitée par Georges Mauran Mareschal et ses fils en 1541. Avec des périodes d'arrêt, elle a fonctionné jusqu'en 1949.

C'est au XIX^e siècle que la production a été la plus importante. Vers 1860 la production est de 4 à 5 tonnes par jour elle atteindra une vingtaine de tonnes sous la direction de M. Troglia dans les années 1870. Alors, soixante mineurs travaillent au fond et une trentaine au jour.

Mais le lignite qu'on en tire est de mauvaise qualité, et surtout il est spontanément inflammable et de fréquents incendies provoquent épisodiquement l'arrêt de l'exploitation.

En 1949, un éboulement dans une ancienne galerie provoque un violent incendie. Raymond SAIAS, ingénieur et Georges GERMAIN, mineur, sont gravement brûlés. Raymond SAIAS décèdera deux jours plus tard, Georges Germain sera sauvé. Mais la mine sera définitivement fermée.

L'incendie, souterrain, dura longtemps, en 1952, on voyait encore des volutes de fumée qui s'échappaient des trous d'aération. Des affaissements de terrain sont encore visibles.

La mine de Fontanieu est célèbre dans le monde entier parmi les géologues.

Au XIX^e siècle, ils avaient observé une « superposition anormale » de terrains anciens sur des plus jeunes.

C'est en étudiant cette « anomalie stratigraphique », que Marcel BERTRAND en 1887 a inventé la notion de « nappe de charriage » qui s'avère depuis être une constante de la structure géologique des zones montagneuses et que tous les colégiens du monde connaissent bien.

** pour plus de renseignements, géologiques ou historiques, voir « LA MINE DE LIGNITE DE FONTANIEU A LA CADIÈRE D'AZUR » étude réalisée par le Groupe de Documentation et de Recherche sur l'Histoire de La Cadière, éditée par Les Amis de La Cadière en 2000.*

